

Suppression du taux plancher de l'euro par la BNS

La Banque nationale suisse (BNS) a abandonné le taux plancher de l'euro par rapport au franc suisse le 15 janvier 2015. La CHAMBRE FIDUCIAIRE, en sa qualité d'association suisse d'experts, a clarifié, au sein de sa commission Présentation des comptes, la question de la prise en considération de la surévaluation du franc dans les comptes annuels 2014 établis selon le droit commercial. La cause de l'effondrement du cours de l'euro est postérieure à la date de clôture du bilan, de sorte que, normalement, il n'y a pas lieu pour les comptes annuels 2014, en raison du principe de la date d'effet, de la prendre en considération dans un poste du bilan libellé en euros. Les membres et les utilisateurs de l'abonnement professionnel trouveront davantage d'explications dans la [Prise de position sur la suppression du taux plancher de l'euro BNS](#).